

Carton jaune à M. MONTENOT

Avril 2017

■ Il y a quelques mois, la brigade S3C de l'après-midi demandait, par l'intermédiaire du syndicat FO, de travailler le matin plutôt que l'après-midi les samedis ■ M. MONTENOT, saisi de la demande lors d'une table ronde, avait répondu que s'il y avait unanimité des syndicats, il ne s'y opposerait pas ■ Aujourd'hui, il prétexte d'une abstention de SUD au CHSCT pour ne pas mettre en oeuvre cette décision ■ De la pure mauvaise foi !

Un peu d'histoire...

Lorsqu'elle travaillait à Gonesse TIM, la brigade S3C avait un horaire aménagé. Quand les agents sont arrivés sur la PIAC, M. MONTENOT n'a pas voulu garder le même système. Aujourd'hui, l'équipe d'après-midi demande à travailler de 7h à 14h le samedi, c'est à dire revenir au système de Gonesse. Si cela avait été fait depuis l'arrivée de la brigade, le problème ne se poserait pas.

Un problème de méthode !

Il n'y a pas 36 solutions pour changer les horaires de travail, ne serait-ce que pour une brigade. Il s'agit de proposer un avenant à l'accord sur les horaires de travail aux organisations syndicales représentatives sur le site. Or, M. MONTENOT, pour on ne sait quelles raisons, a décidé de s'affranchir de cette règle. Pour lui, un accord unanime de l'ensemble des syndicats aurait force de loi. C'est ainsi qu'il a proposé une discussion en table ronde puis un vote lors du CHSCT. Et comme SUD s'est abstenu lors du CHSCT, il fait mine de ne pas avoir l'unanimité des syndicats. Ce qu'il oublie, c'est qu'au CHSCT, ne sont présents que FO (2 sièges) et SUD (1 siège). Puisque CFDT et CGT ne pouvaient pas participer à ce vote, il ne pouvait pas y avoir d'accord unanime !

Respecter les règles

Lors de sa réunion du mois de février, la section SUD locale a discuté de la demande du S3C et a convenu de s'abstenir. En effet, même si la demande est légitime, il n'est pas possible de créer des horaires à la carte. Ainsi, pourquoi d'autres brigades ne bénéficieraient-elles pas du même traitement ? D'autre part, SUD est pour la rédaction d'accords écrits, signés ou non par les syndicats. Ce sont les 2 raisons qui ont poussé SUD à s'abstenir. En refusant de mettre en oeuvre une décision alors même que SUD n'a pas voté contre, il est clair que M. MONTENOT veut mettre SUD en porte à faux ! S'il suffit d'une abstention de SUD au CHSCT pour bloquer toute décision, alors banco ! En ce sens, on se demande bien pourquoi le trafic Import est parti dans les bureaux d'échange alors que SUD a voté contre !

SUD n'en restera pas là !

Il n'est pas possible que M. MONTENOT édicte ses propres règles comme ça lui chante. SUD fera remonter l'information au directeur de la DRLOI lors de sa prochaine audience. Si M. MONTENOT veut vraiment arranger les collègues du S3C, il n'a qu'à proposer un avenant à l'accord existant sur les horaires. SUD s'engage dès à présent à ne pas s'y opposer.

Promotions à la tête du client ?

Les promotions passent et nombre de collègues sont écartés à chacune d'entre elles. Et parmi les collègues écartés, on trouve des salarié-es grévistes, des salarié-es qui ne sont pas au bon syndicat ou encore des salarié-es que des encadrants ont pris en grippe on ne sait pas trop pourquoi... On rappelle, à l'occasion, que SUD a été le seul syndicat à s'opposer à l'accord promotion de 2006 qui a mis en place l'arbitraire d'aujourd'hui. Pour SUD, la promotion ce sont les compétences, rien que les compétences, toutes les compétences. Qu'on se le dise !

SUD, un syndicat qui prend ses responsabilités !